

## **Nouveauté pour les médecins conventionnés du secteur 1 !!!**

Vous pouvez désormais cumuler votre adhésion à l'AGAPLB avec l'application de trois avantages fiscaux. Lesquels ? Nous allons tout vous expliquer !

Il s'agit de :

- **Déduction de 2%** au titre des frais de représentation, réception, prospection, cadeaux professionnels, travaux de recherche, blanchissage et petits déplacements.
- **Abattement forfaitaire de Groupe III** : son montant varie entre 770 € et 3 050 €
- **Déduction complémentaire de 3%** : elle se calcule sur les honoraires conventionnels.

Avant, en tant qu'adhérent, vous ne pouviez pratiquer que la déduction de 2 % et à condition d'en avoir fait l'option (pas de comptabilisation des frais réels en cours d'année) !

Pourquoi ce changement ? L'abattement forfaitaire du groupe III et la déduction complémentaire de 3% étaient réservés aux médecins dont les bénéficiaires étaient majorés (de 25%, 20%, 15% puis 10%) pour non-adhésion à une AGA.

Depuis que la majoration pour non-adhésion à une AGA a été supprimée par le législateur, tous les médecins conventionnés de secteur 1 peuvent désormais bénéficier de ces 3 dispositifs.

Ce serait dommage de ne pas en profiter !

Attention, ces avantages sont conditionnés au fait que la déclaration contrôlée soit déposée dans le délai légal.

L'équipe de l'AGAPLB est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas !